

# INCONTRÔLABLES



Le 07/10/24

## ALLONS CHERCHER UNE AUGMENTATION DE LA PRIME DE TRAVAIL ASCT DE 100€ / MOIS

### SUD-RAIL POSE UNE DCI NATIONALE !

Dans l'accord de sortie du conflit ASCT de décembre 2022, il avait été acté l'augmentation de la prime de travail ASCT en plusieurs étapes. Une augmentation immédiate au 01/01/2023 mais également une revoyure aux NAO de fin 2024 avec l'engagement de procéder à un nouveau coup de pouce à ce moment là. Nous y sommes et SUD-Rail ne compte pas se satisfaire de miettes. **SUD-Rail vient de déclencher une DCI nationale ASCT.** Après consultation de toutes ses équipes, **SUD-Rail réclame 100€ minimum d'augmentation mensuelle de la Prime de Travail des ASCT (code Prime 24), avec application au 1er janvier 2025.**

Espérons que cette fois-ci, la direction ne jouera pas la montre et ne rendra pas un nouveau conflit ASCT inévitable !

**Les contraintes du métier d'ASCT (trop longtemps ignorées) justifient pleinement une telle augmentation.**

#### Aussi, quelques rappels :

- ♦ la Prime de Travail est liquidable pour la retraite et entre donc dans le calcul de notre future pension.
- ♦ La Prime de Travail est versée intégralement lors des congés.
- ♦ La Prime de Travail est versée partiellement en cas d'arrêt de travail (18 € en moyenne par jour d'arrêt maladie).

**Sud Rail** FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS DU RAIL  
SOLIDAIRES, UNITAIRES, DÉMOCRATIQUES

Mme Lucile QUESSART  
DRH SA Voyageurs  
4 rue Campra  
93200 St-Denis

A St-Denis, le 07/10/2024

**Objet : Demande de concertation immédiate**

Dans l'accord de sortie du conflit ASCT daté du 22 décembre 2022, la direction nationale s'est engagée à procéder à une nouvelle augmentation de la Prime de Travail Trains lors des NAO 2024/2025, donc le montant serait examiné à cette occasion.

Vous le savez, cette question de la prime de travail est un sujet central pour la reconnaissance du métier d'ASCT, dont les contraintes ont été trop longtemps ignorées. C'est pourquoi les attentes sont fortes concernant cette augmentation promise depuis 2 ans.

En conséquence, conformément à l'article 4.2 du titre II du RH 0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération SUD-Rail vous dépose une demande de concertation immédiate (DCI).

- SUD-Rail réclame une augmentation uniforme de 100 € mensuels minimum de la Prime de Travail des ASCT (code prime 24) dans le cadre des prochaines NAO (lié à l'engagement de fin 2022) pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- **Effectifs :** Alors qu'il était indispensable de recruter des ASCT de manière massive pour combler les manques d'effectifs et pour tenir les engagements sur les parcours pro, SUD-Rail demande un engagement que la dynamique de recrutements de 2023 et 2024 va se poursuivre en 2025.

Veuillez recevoir nos salutations syndicales.

Pour la fédération SUD-Rail :

Fabien Villedieu Stéphane Boulade

